

MODELE DE RAPPORT D'ACTIVITÉ
PORTANT SUR L'ANNÉE 2022

RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE L'AVEYRON

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de l'Aveyron est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 12 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts :

En 2022, 306 dossiers ont été déposés soit une baisse de -12% par rapport à l'année 2021 (348 dossiers). La tendance baissière constatée dans l'Aveyron est plus forte que celle observée en Occitanie (-3,1 %) et au plan national (-6,5%).

Pour mémoire, un plus haut avait été atteint en 2014 avec 570 dossiers déposés dans l'Aveyron. Sous l'effet de plusieurs lois visant à mieux encadrer l'octroi de financements (crédits consommation), les dépôts ont suivi une baisse régulière et continue : 546 en 2015, 513 en 2016, 489 en 2017, 412 en 2018, 401 en 2019, 295 en 2020, 348 en 2021 et 306 en 2022.

Les dépôts de dossiers en ligne accessibles aux personnes déposant seules représentent 10% du total des dossiers de l'Aveyron contre 16 % pour la région Occitanie et 14 % pour l'ensemble de la France métropolitaine.

Le taux de redépôt progresse à 43% soit + 1% par rapport à 2021. Ce chiffre est supérieur à celui de la région (39%) et identique au taux de redépôt constaté au niveau national.

Recevabilité et orientation

Le taux de dossiers irrecevables progresse à 7,7 % des dossiers traités soit un taux légèrement supérieur à celui de la région Occitanie (5,6%) et de la Métropole (5,2%).

La part des dossiers avec une capacité négative diminue de -7% par rapport à 2021 à 35,6% des dossiers orientés, soit un taux nettement inférieur à celui de la région (46,5%) et de la métropole (45,5%).

Le même constat s'applique aux dossiers orientés vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire qui représentent 33% des orientations contre 42 % en 2021.

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

311 dossiers ont été traités en 2022 contre 366 en 2021

Les dossiers traités se répartissent entre :

- 33,1 % de mesures de rétablissement personnel vs 42 % en 2021
- 46,3 % de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement vs 38% en 2021
- 6,4 % de plans conventionnels de redressement définitifs vs 9 % en 2021
- 7.7 % de dossiers irrecevables vs 4,4 % en 2021
- 5.5 % de dossiers clôturés vs 4,4 % en 2021

Le taux d'effacement des dettes dans l'Aveyron est de 26,4% très comparable à la région 26,9% et à la métropole 26,4%.

Mesures pérennes et mesures provisoires

La part des mesures pérennes (rétablissement personnel, plans conventionnels et mesures imposées) réglant définitivement la situation de surendettement s'établit à 76,5% vs 83,3% en 2021. Ce chiffre est tout à fait comparable à celui de la région Occitanie (76,5%) et à la Métropole (74,6%).

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	1	Réunion avec les juges et les greffiers en charge du surendettement le 14 décembre 2022
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	0	Contacts réguliers par téléphone concernant les dossiers
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	13 réunions 151 personnes	Formation des assistants budgétaires des Points Conseils Budget Surendettement : procédure, dépôt en ligne DAC – Fichiers – Crédits - Micro-crédits – assurances – compte bancaire - moyens de paiement
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	Pas de représentant départemental	Participation de salariés des CCAS à des webinaires régionaux thématiques
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	1	Rencontre annuelle avec les bénévoles de l'espace de conciliation bancaire sous l'égide de la convention BdF-CDI2 – 6 personnes-
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	1	Sensibilisation des banquiers (offre clientèle, fragile, surendettement, droit au compte) – 15 personnes-
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	8 273 personnes	Interventions : Missions locales, Ecole de la 2 ^{ème} chance, AFPA et Service National Universel Gestion du budget, compte bancaire, DAC Moyens de paiements, litiges avec les banquiers Utilisation de jeux

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

Les commissaires relèvent plusieurs difficultés pour les personnes ayant déposé un dossier :

- Les amendes étant hors procédure, difficultés pour les débiteurs à mettre en place les paiements
- Difficultés à mettre en place le plan, les débiteurs pensent que c'est la Banque de France qui s'en charge
- Difficultés à identifier le créancier lorsque par exemple la créance a été cédée à un organisme de recouvrement
- Difficultés de compréhension des courriers par les débiteurs

Les commissaires suggèrent que la possibilité d'avoir recours à un Point Conseil Budget pour la mise en place des mesures soit indiquée très clairement dans le courrier envoyé au débiteur lors de la validation des mesures.

Fait à Rodez le 15 février 2023,

Charles GIUSTI
Préfet de l'Aveyron
Président de la Commission



François-Noël JEAMBRUN
Directeur de la Banque de France
Secrétaire de la Commission



ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE

Indicateurs	2021	2022	variation 2022/2021 en %
Dossiers déposés	348	306	-12,1%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	42,0%	43,0%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	9,6%	6,5%	
Dossiers décidés recevables par la commission	312	282	-9,6%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	6,7%	8,5%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	16	24	50,0%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	18,8%	16,7%	
Dossiers orientés par la commission	316	284	-10,1%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	41,8%	35,6%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	42,4%	33,1%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,0%	1,1%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	57,6%	65,8%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	366	311	-15,0%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	4,4%	5,5%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	4,4%	7,7%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	43,7%	33,1%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,0%	1,0%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	9,3%	6,4%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	6,0%	4,2%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	3,3%	2,3%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	38,3%	46,3%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	33,6%	38,3%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	15,3%	18,3%	
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	4,6%	8,0%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	83,3%	76,5%	

Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	4	1	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	4	2	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	AVEYRON	OCCITANIE	METROPOLE
Part des dossiers décidés irrecevables par la commission*	7,7%	5,6%	5,2%
Part des accords commission sur Mesures imposées suite RP sans LJ*	33,1%	41,6%	37,5%
Part des plans conventionnels conclus*	6,4%	7,5%	7,3%
Part des accords commission sur mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	46,3%	38,2%	42,7%
Taux de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	76,5%	76,5%	74,6%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Commission Aveyron	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Aveyron	Dettes financières	7 428	216	942	73,6%	76,3%	14 104	3,0
	dont dettes immobilières	2 997	33	50	29,7%	11,7%	81 902	1,0
	dont dettes à la consommation	4 258	190	761	42,2%	67,1%	13 596	3,0
	dont autres dettes financières	174	112	131	1,7%	39,6%	810	1,0
	Dettes de charges courantes	1 138	221	847	11,3%	78,1%	3 129	3,0
	Autres dettes	1 531	174	459	15,2%	61,5%	2 277	2,0
	Endettement global	10 098	283	2 248	100,0%	100,0%	15 588	7,0

Occitanie	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Occitanie	Dettes financières	265 778	7 224	32 718	66,4%	80,7%	14 180	3,0
	dont dettes immobilières	114 822	1 021	1 635	28,7%	11,4%	91 785	1,0
	dont dettes à la consommation	144 564	6 448	26 257	36,1%	72,0%	12 500	3,0
	dont autres dettes financières	6 391	3 891	4 826	1,6%	43,5%	800	1,0
	Dettes de charges courantes	45 149	6 667	23 549	11,3%	74,5%	3 338	3,0
	Autres dettes	89 280	5 143	11 850	22,3%	57,4%	1 961	2,0
	Endettement global	400 207	8 954	68 117	100,0%	100,0%	17 621	7,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement) France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	3 003 526	82 537	376 945	67,8%	80,1%	14 579	3,0
<i>dont dettes immobilières</i>	<i>1 276 388</i>	<i>11 737</i>	<i>18 703</i>	<i>28,8%</i>	<i>11,4%</i>	<i>90 751</i>	<i>1,0</i>
<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>1 655 958</i>	<i>73 844</i>	<i>304 759</i>	<i>37,4%</i>	<i>71,6%</i>	<i>13 037</i>	<i>3,0</i>
<i>dont autres dettes financières</i>	<i>71 180</i>	<i>43 216</i>	<i>53 483</i>	<i>1,6%</i>	<i>41,9%</i>	<i>793</i>	<i>1,0</i>
Dettes de charges courantes	637 445	79 112	277 012	14,4%	76,8%	3 751	3,0
Autres dettes	787 161	56 282	122 733	17,8%	54,6%	1 931	2,0
Endettement global	4 428 132	103 076	776 690	100,0%	100,0%	18 218	6,0